



Extrait du registre
des délibérations du
conseil municipal de
la Ville de Loupian

N° 3230

Conseillers en exercice : 19
Présents ou représentés : 14
Absents : 5

Séance publique du mardi 24 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, et le mardi 24 du mois de octobre 2023 à 18 heures et 30 minutes, s'est tenue une séance publique ordinaire du conseil municipal, dont il avait été opéré à la convocation de ses membres et à l'affichage public à la porte de l'Hôtel de Ville dès le 18 du mois de octobre, sous la présidence d'Alain VIDAL, Maire.

Secrétaire de séance : Nicolas CHARBONNIER

Présents : Alain VIDAL, Ghislaine SABORIT, Bernard VIDAL, Claire TURREL, Pascal MUSENGER, Pauline MARTIN, David BLANCHARD, Nicolas CHARBONNIER, Jeannette ROUZIERE VIDAL, Alain LABBE, Francis PELAYO, Stéphanie GINESTET (douze présents)

Procuration(s) : Fanny GARRIGUES à Bernard VIDAL, Philippe BRUNEAU à Alain VIDAL (deux procurations)

Absent(s) : Laurent GIBERT, Julie JEANJEAN, Grégory DUCELLIER, Carine LETALLE, André GENNA (cinq absents)

Dénomination d'une voie publique : « Rue Maryse BASTIÉ »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2121-29,

Considérant qu'il convient de choisir un nom pour la voie publique constituant le parking de la médiathèque et de la halle de sport. Cette voie s'étend de la RD 158 jusqu'à l'allée Raimond-Roger Trencavel.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité de nommer la voie publique constituant le parking de la médiathèque et de la halle de sport, s'étendant de la RD 158 jusqu'à l'allée Raimond-Roger Trencavel : rue Maryse BASTIÉ.

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à passer et à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire,



Alain VIDAL